



## **LE TENNIS ET LE VOLLEYBALL LIBRES OFFERTS SANS FRAIS TOUT L'ÉTÉ!**

**Saint-Basile-le-Grand, le 26 avril 2021** – La Ville de Saint-Basile-le-Grand est heureuse d'annoncer la réouverture de ses terrains de tennis et de volleyball extérieurs à compter du samedi 1<sup>er</sup> mai prochain. Pour une deuxième année consécutive, l'utilisation de ces terrains sera offerte sans frais à tous les Grandbasilois pour la saison estivale. Les résidents de Saint-Basile-le-Grand pourront donc accéder aux installations situées au parc du Ruisseau, sur la rue Bella-Vista, tous les jours de 8 h à 21 h.

### **Tennis libre • Réservation bientôt disponible**

Les terrains de tennis seront disponibles pour réservation à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. Il est possible de réserver jusqu'à 3 jours à l'avance et au minimum le jour avant la date désirée de jeu par le biais de la plateforme Sport-Plus au [villesblg.ca/tennis](http://villesblg.ca/tennis) ou par téléphone durant les heures d'ouverture au 450 461-8000, poste 8602. Il est à noter qu'aucune surveillance des plateaux d'activités ne sera effectuée par le personnel municipal.

### **Volleyball libre • Aucune réservation nécessaire**

Deux terrains sont offerts aux amateurs de volleyball de plage. Le principe de l'ordre d'arrivée s'applique, renouvelable une heure à la fois. La courtoisie des citoyens est demandée afin que tous puissent profiter des installations.

### **Mesures sanitaires en place**

Dans le respect des mesures de distanciation physique et d'hygiène mises en place par le Gouvernement, la pratique récréative en simple est permise sans couvre-visage. La pratique en double est également permise, sans couvre-visage pour les occupants d'une même résidence et avec couvre-visage pour les occupants de résidences différentes.

Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes (plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement) sont permises. Aucune compétition n'est toutefois autorisée.

Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site. Par contre, une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.

La collaboration des citoyens est demandée afin de respecter ces mesures lors de l'utilisation des installations municipales.

Cet été, on s'active de manière sécuritaire à Saint-Basile-le-Grand!

Source : Annabel Rousseau, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8111 | [a.rousseau@villesblg.ca](mailto:a.rousseau@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)